

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal de St-Apollinaire de Rias
-Mardi 8 octobre 2019-**

Présent-e-s : Pascal Bouit, Laurence Brunel, Nicole Chaudier, Nicole Chazel, Michel Cimaz, Michel Deloche, Alain Fluchaire, Jean-Marie Mengin, Valérie Pellegrin, Hervé Vignal.

Absente excusée : Geneviève Gréco (procuration à JM Mengin).

Secrétaire de séance : Jean-Marie Mengin.

La séance est ouverte à 20h35.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, Jean Marie Mengin donne au conseil des nouvelles rassurantes de Geneviève qui se repose actuellement en EHPAD près de ses enfants à Rennes. Geneviève a fait part à Jean Marie de son souhait de rester au conseil (comme le maire et le conseil le souhaitaient) et de lui donner procuration.

Ordre du jour :

1) Point sur les finances.

Un comparatif entre le budget primitif 2019 et sa réalisation à la date du 30 septembre est présenté aux membres du conseil municipal.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 147 538 €, soit 59,1% des prévisions.

- Les recettes s'élèvent à 173 654 €, soit 69,6 %.

Des dépenses ne sont pas incluses dans ce décompte à cette date, à savoir des frais de voirie pour le traçage du passage piéton aux Baraques, ainsi que des recettes concernant des subventions à venir

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 26 009 €, soit 25,1% des prévisions.

- Les recettes s'élèvent à 53 873 €, soit 51,9 %.

Des subventions de la part de l'Etat et de la Région sont encore à venir.

A cette époque de l'année, le résultat semble conforme aux prévisions. Ce comparatif est informatif et ne nécessite pas de vote.

2) Ordures ménagères 2019

La taxe d'ordures ménagères nous est envoyée globalement par les impôts. Elle est calculée par rapport à la valeur locative du logement. La commune répartit la taxe de chaque logement communal au prorata du temps d'occupation.

Sont concernés

- 3 logements dans l'immeuble mairie : $245 \text{ €} / 3 = 82 \text{ €}$ par logement.
- 3 logements dans l'immeuble Péatier : $284 \text{ €} / 3 = 95 \text{ €}$.
- 1 logement au-dessus de la bibliothèque : 73 €.

Vote : approuvé à l'unanimité.

3) Indemnité du trésorier.

Chaque année, une indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé de la tenue des comptes des communes est proposée au vote. Cette indemnité est calculée sur le montant

des budgets des trois dernières années.

Cette année, deux trésoriers sont intervenus :

- le premier, de janvier à mars 2019, qui nous propose de lui verser la somme de 43,14 € ;
- le second, de mars à la fin de l'année, qui nous demande de voter sur le principe de l'indemnité.

La discussion s'engage sur le rôle, l'utilité et la réalité de cette prestation, alors que les comptables du Trésor sont évidemment déjà payés pour leur fonction.

Deux votes sont nécessaires.

Premier trésorier :

- pour payer l'indemnité : 0 voix.

- abstentions : 6 voix (Michel Deloche, Michel Cimaz, Nicole Chazel, Nicole Chaudier, Laurence Brunel, Valérie Pellegrin).

- contre : 5 voix (Pascal Bouit, Hervé Vignal, Alain Fluchaire, Jean-Marie Mengin et Geneviève Gréco par procuration).

Deuxième trésorier :

- pour l'intention de verser l'indemnité : 0 voix.

- abstention : 0 voix.

- contre : unanimité.

L'indemnité ne sera donc pas versée.

4) Participation école privée.

Une participation aux frais nous est demandée pour deux élèves de la commune qui sont inscrits à l'école privée de Vernoux. Mais le rapport des élèves inscrits à l'école publique étant plein d'erreurs, il nous est difficile de proposer une somme en proportion.

La décision est donc reportée.

4) Proposition de délibération.

Le conseil municipal prend connaissance d'une proposition de délibération contre la réorganisation des trésoreries publiques.

Sur quinze trésoreries actuelles, douze seront supprimées et il ne restera plus que trois postes comptables : Aubenas, Privas et Annonay.

Le texte de cette proposition est disponible à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de St-Apollinaire de Rias s'oppose à cette réforme et demande le maintien de la trésorerie de Lamastre. Cette proposition de délibération est donc adoptée à l'unanimité.

5) Questions diverses.

- Electricité pendant travaux.

Une lettre d'une responsable de l'UDAF nous informe que l'entreprise qui a travaillé à la réfection du logement incendié s'est fournie en électricité chez le voisin Thierry Bœuf. Elle demande une participation pour moitié de la facture d'électricité.

Or, la commune avait fourni les clefs de la mairie à l'entreprise pour qu'elle puisse s'alimenter en électricité. Cette clef n'a pas été utilisée et n'a d'ailleurs pas encore été récupérée. La commune ne se sent donc pas concernée.

Au vote, cette demande est rejetée à l'unanimité.

- Transport scolaire.

Une demande d'un parent d'élève qui accompagne son enfant de moins de 5 ans en transport scolaire et qui paie son voyage nous est parvenue. Or, la CAPCA propose aux parents accompagnant de signer une convention pour accompagner **tous** les enfants. Qu'en est-il en cas d'absence de l'enfant ?

- Informations.

- Les travaux dans le logement au-dessus de la bibliothèque sont en cours. Une fenêtre de couloir est à changer.
- Le marquage du passage pour piétons aux Baraques et le traçage des places du parking de la mairie (14 places) ont été effectués mi-septembre. Il reste le mur à terminer.
- Les travaux de voirie par les « emplois » sont en cours. Ils concernent le chemin de Chaillol et la route de la Dunière après le carrefour des Résistances.
- Le permis de construire de la nouvelle maison située au Village, rue de l'église romane, a été signé par le maire.
- L'opération « brioches » de l'ADAPEI a débuté dans la commune. Nicole Chazel a réparti ces brioches aux conseillers municipaux qui souhaitaient participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h45.

La prochaine réunion du conseil est prévue vendredi 15 novembre 2019 à 20h30.